



## RECOMMANDATIONS

### **Organisation des compétitions à partir du mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020**

Version : 27/08/2020

Les compétitions pour toutes les catégories sont autorisées à partir du samedi 1<sup>er</sup> août 2020.

#### **Les 6 règles d'or à respecter impérativement :**

1. Le maintien des règles d'hygiène élémentaires (lavage de main, ne pas faire la bise, ne pas serrer les mains, ...)
2. L'option des activités en plein air doit être privilégiée. En cas d'impossibilité, il convient d'aérer les locaux ;
3. Le maintien des précautions d'usage vis-à-vis des personnes des groupes à risques ;
4. Le maintien des distances sociales sauf avec les personnes habitant sous le même toit, les enfants de moins de 12 ans entre eux, ou les personnes faisant partie de la même « bulle élargie ». Si ce n'est pas possible, il est recommandé de porter un masque ;
5. La bulle sociale passe à 5 personnes, toujours les mêmes, pour les quatre prochaines semaines – et ce, pour un foyer tout entier et non plus par personne. Les enfants de moins de 12 ans ne comptent pas dans ces 5 personnes. Ces 5 personnes sont des gens en plus du foyer avec qui des contacts rapprochés ont lieu, c'est-à-dire des contacts pendant lesquels les distances de sécurité ne sont pas toujours assurées ;
6. Les rassemblements non-encadrés comme les réunions de famille ou entre amis seront limités à un maximum de 10 personnes (enfant de moins de 12 ans non-compris).

#### **Conditions de reprise des compétitions à l'extérieur à partir du mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020 :**

- Il est impératif de prendre préalablement contact avec les autorités communales compétentes ;
- Il n'y a de pas limite quant au nombre de sportifs participants ;
- Dans la mesure du possible, l'organisateur s'assure de mettre en place un système de gestion étalé de son événement sportif (départ décalé, etc.) ;
- Le port du masque, qui doit couvrir le nez et la bouche, est obligatoire pour les spectateurs, les organisateurs, les officiels et les participants de plus de 12 ans en dehors de leur activité sportive ;
- Le spectateur porte un masque aux alentours et au sein de l'enceinte visée par l'activité sportive ;
- Le personnel doit être protégé par un système de protection adéquat (plexiglass, masque, visière...)
- Pour les officiels, le maintien des distances sociales de minimum 1,5 mètre doit être respecté ;
- Une liste des personnes présentes, comprenant au minimum nom, prénom, numéro de téléphone ou adresse e-mail, doit être tenue et conservée minimum 14 jours calendrier afin de permettre le traçage en cas d'infection. Ces données ne peuvent être utilisées à d'autres fins que la lutte contre la COVID-19. Elles doivent être détruites après 14 jours calendrier et les participants doivent expressément donner leur accord. Les personnes qui le refusent se voient l'accès refusé à l'activité ;

- Public :
  - En fonction de la surface disponible, un événement en extérieur peut accueillir un maximum de 400 spectateurs ;
  - La notion de public ne comprend pas :
    - Les sportifs et leur staff sportif ;
    - Les personnes nécessaires à l'organisation qui, dans la mesure du possible, respectent les distances sociales ;
  - Les règles de distanciation sociale doivent être respectées au sein du public sauf pour les personnes issues de la même bulle ;
- Il est recommandé de surveiller le flux du public : prévoir des entrées et sorties séparées, assurer le plus de trafic possible à sens unique, organiser autant que possible des activités en plein air (exemples : entrée, cafétéria), que les spectateurs se déplacent le moins possible mais en toute sécurité (passage d'au moins 1,5m de large par sens de marche). Prévoir une circulation à sens unique s'il y a moins de 3m de passage disponible et mettre autant que possible un marquage au sol en cas de circulation dans les deux sens.
- Il est recommandé d'établir un plan de circulation précis et affichage multiple ;
- Pour les événements ponctuels dans l'espace public, un outil en ligne est disponible ([www.covideventriskmodel.be](http://www.covideventriskmodel.be)) et sert de référence aux autorités locales dans l'octroi des autorisations pour ces événements. L'utilisation de cet outil est obligatoire pour ceux dépassant le nombre maximal de 200 personnes. Il appartient à l'organisateur d'introduire les données dans l'outil et d'en transmettre les résultats à l'autorité communale. Une évaluation positive de la matrice n'est qu'indication et non une autorisation automatique. L'autorité communale intègre cet avis dans l'analyse de risque multidisciplinaire afin de se prononcer sur l'octroi d'une autorisation ;
- Lorsqu'une compétition sportive est organisée pour plus de 200 participants ou sur la voie publique, l'autorisation des autorités communales compétentes est requise ;
- Pour les zones de départ et d'arrivée, il faut considérer la norme de 4m<sup>2</sup>/spectateur pour définir le nombre maximum de spectateurs ;
- Pour les zones se trouvant sur la voie publique, les règles de l'espace public sont d'application (6 règles d'or) ;
- Si l'événement comprend des conditions particulières de sécurité, celles-ci restent d'application (signaleurs au carrefour...) ;
- Respect des règles d'hygiène de base (se laver les mains à l'entrée et à la sortie, éviter les contacts...) ;
- Les toilettes et lavabos, vestiaires et douches, et les DEA sont accessibles. Pour les vestiaires et douches, merci de suivre les protocoles « sport indoor » ([http://www.lbfa.be/web/sites/default/files//fichier/2020\\_07\\_28\\_protocole\\_indoor\\_phase4\\_final\\_.pdf](http://www.lbfa.be/web/sites/default/files//fichier/2020_07_28_protocole_indoor_phase4_final_.pdf)) et « sport outdoor » ([http://www.lbfa.be/web/sites/default/files//fichier/2020\\_07\\_28\\_protocole\\_outdoor\\_phase\\_4\\_final.pdf](http://www.lbfa.be/web/sites/default/files//fichier/2020_07_28_protocole_outdoor_phase_4_final.pdf)) ;
- Tous les supports touchés par les spectateurs doivent être désinfectés régulièrement (poignée de porte, rampes, interrupteurs...) ;
- Prévoir des points de désinfection des mains à des endroits réguliers (distributeurs de solution désinfectante) ;
- Il est recommandé de mettre en place un système de réservation et/ou de procéder à des ventes de ticket d'entrée préalablement au jour de l'événement ;
- Pour faciliter la bonne organisation du meeting, il est recommandé au club organisateur de mettre en place un système de pré-inscription ;

- Il est recommandé de mettre en place un plan de sécurité ;
- Pour les buvettes, cafétérias:
  - Le protocole Horeca s'applique (<https://economie.fgov.be/fr/publications/guide-pour-un-redemarrage-sur>);
  - Le port du masque est obligatoire pour les déplacements au sein de cet espace ;
  - Le traçage doit être assuré (une fiche spécifique est disponible sur le site du SPF Economie <https://economie.fgov.be/fr>) ;
  - Il est recommandé de prévoir minimum 1,5m entre les tables, minimum 1,5m entre les personnes dans la file d'attente et de favoriser le paiement sans contact autant que possible.
- Les parkings doivent permettre d'accueillir le nombre de personnes prévues ;
- Une personne de contact est désignée et son identification est rendue publique afin que les clients et les membres du personnel puissent signaler une éventuelle contamination par le coronavirus COVID-19 afin de faciliter le contact tracing.

### **Règles spécifiques sur le terrain, pour les athlètes et le personnel (y compris les organisateurs, les officiels et les bénévoles) :**

L'organisateur est tenu de faire appel à un nombre minimum d'officiels, de bénévoles et de membres de l'organisation sur la piste et aires de concours.

#### **a. Courses : demi-fond**

Les très hauts niveaux de ventilation atteints par les coureurs juste après avoir franchi la ligne d'arrivée constituent une situation à risque important d'aérosol et de propagation du virus. Par conséquent, juste après avoir franchi la ligne d'arrivée, les athlètes doivent impérativement rester éloignés du public et des officiels, dans une certaine mesure. Cela s'applique jusqu'à ce que les athlètes reviennent chercher leurs effets personnels dans la zone dédiée, la chambre d'appel. Tous les officiels en charge de ces épreuves, et qui auraient pu s'approcher des athlètes pendant cette période (approximativement 3 minutes après l'arrivée), doivent porter le masque et il est vivement conseillé d'être équipé de lunettes de protection ou d'une visière en plastique. Il est fortement recommandé au personnel antidopage de retarder le processus de notification de quelques minutes et d'informer les athlètes cibles un peu plus loin dans la zone.

Dans le cas spécifique du 3000m steeple, il est recommandé d'ajouter une dose de chlore (ou substance chimique similaire) dans l'eau.

#### **b. Courses : sprint**

Pour les sprints longs (200m, 400m, relais 4x400m), il convient d'appliquer les mêmes mesures préventives que pour les épreuves de demi-fond. En plus, les starting-blocks doivent être nettoyés entre chaque série ou utilisation (par des athlètes différents).

Les athlètes éviteront de toucher les haies, autant que possible. Si cela arrive, les haies devront être désinfectées. Les personnes qui sont en charge de la désinfection du matériel veilleront à se désinfecter les mains après chaque manipulation de celui-ci.

### **c. Relais**

Il convient d'appliquer les mêmes mesures que pour les épreuves de sprint. De plus, le témoin doit être nettoyé après qu'il ait été utilisé par une équipe de relais. Les membres d'une équipe de relais devront éviter de se rassembler.

### **d. Sauts**

#### **a. Sauts verticaux**

Avant et entre chaque essai, les athlètes éviteront les déplacements et maintiendront une distance minimum de 2 mètres entre eux. Les juges et officiels doivent également restreindre leurs déplacements et doivent avoir un emplacement clairement identifié sur le terrain.

Le tapis de saut, étant une source potentielle de contamination indirecte, il est recommandé à l'organisateur de mettre en place des procédures de désinfection pour prévenir d'une potentielle contamination entre les athlètes.

Exemples de procédures :

- L'athlète utilise systématiquement un désinfectant pour les mains avant chaque saut ;
- À la fin de chaque concours, une ou deux personne(s) désinfecte(nt) le tapis avec une serpillière imprégnée d'une solution virucide.

#### **b. Sauts horizontaux**

Les mêmes règles de distanciation et de positionnement que les sauts verticaux doivent être appliquées.

### **e. Lancers**

Lors de l'échauffement et de la compétition, les engins peuvent être partagés par les athlètes. Après chaque lancer, les engins doivent être désinfectés avec une solution hydroalcoolique. Les officiels en charge de la collecte, du transport et de la récupération des engins doivent se nettoyer les mains avec un gel hydroalcoolique. Les véhicules télécommandés utilisés pour amener les engins dans l'aire de lancer doivent être désinfectés régulièrement avec des lingettes.

### **f. Épreuves combinées**

Toutes les recommandations décrites dans ce document s'appliquent pour les épreuves combinées. De plus, la salle utilisée par les athlètes pour se reposer et se changer entre les épreuves, doit être, autant que possible, en plein air et suffisamment grande pour assurer la distanciation. Les entraîneurs doivent être encouragés à interagir avec les athlètes au moyen d'appareils électroniques (smartphone, etc.). À cette fin, les règles de compétition doivent être assouplies. Les kinésithérapeutes de l'organisation doivent être favorisés aux kinésithérapeutes personnels pour limiter les contacts entre les athlètes et autres membres du staff.

La L.B.F.A. reste bien évidemment à votre disposition par e-mail ([info@lbfa.be](mailto:info@lbfa.be)) et par téléphone (02/47.47.204).